

Sommaire

IX Avant-propos

par Baptiste Bonnet, *professeur de droit public à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne (PRES de Lyon)*

et Pascale Deumier, *professeur de droit privé à l'Université de Lyon, CERCRID CNRS UMR 5137, Université Jean Monnet de Saint-Étienne*

Première partie. **Qu'est-ce que la *summa divisio* ?**

Première table ronde

3 **La *summa divisio* droit public-droit privé, chimère ou pierre angulaire ?**

par Baptiste Bonnet, *professeur de droit public à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne (PRES de Lyon)*

7 **Une approche historique de la *summa divisio* droit public-droit privé**

par Louis-Augustin Barrière, *professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, doyen de la Faculté de droit*

31 **Le point de vue d'une publiciste**

par Agathe Van Lang, *professeure de droit public à l'Université de Nantes*

37 **Un point de vue de droit privé ?**

par Christian Atias, *professeur à la Faculté de droit de l'Université Paul Cézanne, Boulton Senior Fellow McGill University, avocat*

Deuxième partie. La *summa divisio* du droit

- 45 **La *summa divisio* droit privé-droit public et le droit de l'Union européenne : une question pour qui ? une question pour quoi ?**
par Jean-Sylvestre Bergé, professeur à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense (Cejec)
- 57 **Le droit de l'Union européenne est-il soluble dans la *summa divisio* droit privé-droit public ?**
par Fabrice Picod, professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris II, chaire Jean Monnet
- 65 **Pourquoi certaines branches du droit échappent-elles à la *summa divisio* ?**
par Étienne Picard, professeur à l'École de droit de la Sorbonne
- 97 **Le contrôle de constitutionnalité est-il indifférent à la *summa divisio* ?**
par Michel Verpeaux, professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne Paris 1, directeur du Centre de recherche en droit constitutionnel
- 107 **De la cohérence des contrôles de constitutionnalité : la *summa divisio* est-elle un atout ou un obstacle ?**
par Rafael Encinas de Munagorri, professeur à l'université de Nantes
- 121 **La *summa divisio* vue d'outre-Manche**
par Sophie Boyron, senior Lecturer in Law, University of Birmingham

Troisième partie. La *summa divisio* des juristes

- 139 **La doctrine publiciste et privatiste face au droit européen des droits de l'homme**
par Jean-Pierre Marguénaud, professeur de droit privé à la faculté de Droit et des Sciences économiques de Limoges, OMIJ
et Diane Roman, professeure de droit public, Université François Rabelais de Tours, chercheuse au Centre de recherche sur les droits fondamentaux, Université Paris Ouest Nanterre La Défense (CREDOF)
- 155 **Juge administratif et juge judiciaire : ressemblances et différences**
par Bruno Genevois, président de Section au Conseil d'État

- 177 **Juge administratif et juge judiciaire : dualité ou unité ?**
par Christian Charruault, *président de chambre à la Cour de cassation*
- 183 **L'analyse des arguments dans les conclusions des commissaires du gouvernement près le Conseil d'État**
par Claire Vocanson, *ATER (en droit public) de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne*
- 199 **Une *summa divisio* des raisonnements des juges administratif et judiciaire ?**
par Pascale Deumier, *professeur de droit privé à l'Université de Lyon, CERCRID CNRS UMR 5137, Université Jean Monnet de Saint-Étienne*

Seconde table ronde

- 207 **L'enseignement du droit, instrument de la *summa divisio* : quelques réflexions en guise d'introduction à la table ronde**
par Pascal Ancel, *professeur à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, CERCRID UMR 5137*
- 215 **La *summa divisio* des facultés**
par Stéphane Caporal, *professeur à l'Université de Saint-Étienne, doyen honoraire de la Faculté de droit*
- 241 **La *summa divisio* et les concours d'agrégation de droit public et de droit privé**
par Jean-Pierre Marguénaud, *professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Limoges, OMIJ*
- 245 **L'enseignement du droit, un instrument de la *summa divisio* ?**
par Michel Boudot, *maître de conférences en droit privé à la Faculté de droit de Poitiers (EA 1230)*

Quatrième partie. La *summa divisio* peut-elle disparaître ?

- 257 **Un droit des contrats sans *summa divisio* serait-il possible ?**
par Pierre Delvolvé, *professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris II*
- 275 **Le dualisme juridictionnel pourrait-il disparaître ?**
par Agathe Van Lang, *professeure à l'Université de Nantes*

285 Et si la solution de l'arrêt *Blanco* avait été inversée ?

par Daniel Chabanol, *conseiller d'État honoraire*

291 Conclusions

par Louis Dubouis, *professeur émérite de l'Université Paul Cézanne, Aix-Marseille III*